



Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Ville de Bois-Colombes
Service Développement économique Et Emploi
15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes Cedex

01 41 19 83 00
economie@bois-colombes.com

OBJET : exercice ponctuelle d'une activité de restauration ambulante de type « food-truck », lors de la journée du numérique le dimanche 11 septembre 2022 de 10h00 à 18h00 place de la République et lors de la fête du quartier des Bruyères le samedi 17 septembre 2022 de 19h00 à 23h00 place de la Renaissance .

1. Préambule

La Ville organise 2 évènements festifs sur son domaine public :

- Le dimanche 11 septembre 2022 de 10h à 18h, la "Journée du numérique", où elle proposera notamment une initiation aux drones dans une grande structure gonflable ainsi que de nombreux ateliers intergénérationnels ;
- Le samedi 17 septembre 2022 de 19h00 à 23h00, l'installation de la « fête du quartier des Bruyères », organisé par Le Comité de Quartier (installation d'une scène musicale notamment) ;

La Ville de Bois-Colombes souhaite valoriser ces deux événements par l'installation de commerces alimentaires ambulants de type "Food-truck" sur son domaine public durant toute la durée des manifestations.

2. Les horaires et les lieux d'intervention des camions-restaurants

La Ville souhaite la présence d'un ou plusieurs opérateurs privés pour assurer une prestation de service de restauration diversifiée à emporter de type « food-truck » (camion-restaurant) aux dates, heures et lieux suivants :

	Place de la République (Quartier du Centre Mairie)	Place de la Renaissance (Quartier des Bruyères)
Dimanche 11 septembre 2022	1 opérateur souhaité De 10h à 18h	
Samedi 17 septembre 2022		3 opérateurs souhaités De 18h30 h à 23h

Tout opérateur intéressé est invité à présenter un dossier de candidature avant le mercredi 24 août 2022, 17h30 dans les conditions décrites ci-après.

3. La prestation

Le service "food truck" devra être assuré le temps des événements ci-dessus précités, sur les lieux et aux horaires établis :

- Dimanche 11 septembre 2022, de 10h à 18h - installation à 9h30 précise
- Samedi 17 septembre 2022, de 19h à 23h - installation à 18h30 précise

La Ville de Bois-Colombes se charge de communiquer sur la présence des camions restaurants lors de ces événements via les supports de communication mobilisables : site internet, journal communal, autres supports de communication adaptés (affiches, flyers, réseaux sociaux, application Boisco mobile...).

4. Alimentation en fluide/énergie

Le candidat pourra bénéficier durant l'exercice de son activité d'une alimentation électrique communale monophasée de 16 ampères (rallonge électrique à prévoir pour assurer le branchement sur la borne d'alimentation).

5. Durée de l'autorisation d'occupation du domaine public

Il sera délivré à l'opérateur sélectionné une autorisation d'occupation du domaine public, précaire et révocable, pour la soirée du dimanche 11 septembre 2022 et/ou pour la soirée du samedi 17 septembre 2022 uniquement.

6. Incapacité à assurer le service prévu

Toute incapacité à assurer le service prévu devra être signalé à la commune de Bois-Colombes, idéalement dans les meilleurs délais, et au moins 1 semaine avant l'évènement pour permettre le remplacement éventuel de l'intervenant, afin de ne pas être facturé de cette absence.

7. Facturation de la prestation

Cette autorisation est soumise au règlement des droits de voirie en vigueur (annexe 3), aux tarifs et redevances pour occupation du domaine public communal par un commerçant ambulant par jour de présence pour une superficie égale ou inférieure à 15m².

L'occupation sera facturée le mois suivant, à terme échu. Une absence injustifiée sera obligatoirement facturée.

8. Révocation du titre d'occupation en cas de manquement

En cas de manquements avérés au respect des normes d'hygiène alimentaire / de la réglementation en vigueur, le titre d'occupation pourra être suspendu immédiatement par les représentants habilités à assurer le contrôle des commerces du territoire communal (inspecteur hygiène, Police municipale, Police nationale).

9. Comment candidater

Les dossiers de candidature sont à envoyer au service développement économique et emploi de Bois-Colombes avant le mercredi 24 août à 17h30 à l'adresse mail suivante conomie@bois-colombes.com.

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :

1. Le dossier de candidature
2. En complément, Une description (facultatif) plus complète de votre projet : type de restauration, menus et tarifs envisagés, modalités de fonctionnement...
3. La demande d'occupation du domaine public remplie (annexe 2)
4. Copie de votre attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle,
5. La justification de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers / inscription au répertoire SIRENE.
6. Copie du permis d'exploitation

10. Modalités de sélection

La présente procédure est libre. Elle est organisée en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

La collectivité choisira les attributaires des places en fonction des projets qui répondront le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

- Qualité globale de l'offre
- Qualité des produits (visuel, saveurs, provenance...)
- Diversité du menu, formules proposées,
- Prix
- Aspects extérieur et intérieur du camion (esthétisme)
- Propreté (respect des normes d'hygiène et de sécurité)

11. Données personnelles

Toutes les données personnelles transmises à la Ville sont récoltées à la seule fin de la bonne instruction des candidatures, dans le respect du règlement général européen sur la protection des données personnelles du 23 mai 2018.

Ces données peuvent être modifiées, supprimées ou consultées librement par les candidats sur simple demande adressée au délégué à la protection des données personnelles de la commune (r.faure@bois-colombes.com)

12. Calendrier de l'appel public à manifestation d'intérêt


- **Envoi des dossiers avant le mercredi 24 août 2022 à 17h30 par courriel**
à l'adresse suivante : economie@bois-colombes.com
- **Ouverture des dossiers et analyse du 25 au 31 août 2022.**
Appel des candidats pré sélectionnés et des candidats non retenues
- **Validation définitive des candidatures retenues.**
Notification le vendredi 2 septembre 2022 des candidats retenues/non retenues

13. Contacts

Les opérateurs intéressés pourront obtenir tous renseignements complémentaires aux coordonnées suivantes : **Service développement économique et emploi** conomie@bois-colombes.com - Tél. : 01 41 19 83 00



Ville de Bois-Colombes
Service Développement Economique Et Emploi
15, rue Charles Duflos 92277 Bois-Colombes Cedex

 01.41.19.83.00

 conomie@bois-colombes.com

DOSSIER DE CANDIDATURE CAMION RESTAURANT « FOOD TRUCK »

1 / LE DEMANDEUR

Prénom		Nom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Tel		Mail	

Situation actuelle :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> J'exerce déjà en qualité de «food truck» | <input type="checkbox"/> Je travaille actuellement à la création d'un food truck |
| <input type="checkbox"/> Je suis actuellement salarié | <input type="checkbox"/> Je suis actuellement demandeur d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Je suis actuellement étudiant | <input type="checkbox"/> Autres : |

Années d'expérience dans le métier :

2/ L'ENTREPRISE

Nom société		Enseigne	
Adresse			
Code postal		Ville	
SIRET		Date création	

Activité exercée à titre principal : OUI NON / A titre complémentaire : OUI NON

Autres activités exercées :

Lieux de vente actuels :

Lieu(x)	Ville(s)	Jour(s)	Horaires

4/ L'ACTIVITE

A qui s'adressent vos produits / services ?

Quels seront les produits proposés aux usagers et quels tarifs :

Quel type de matériel et moyen de locomotion utilisez-vous pour votre activité (remorque, triporteur, camion-magasin...)? Merci de préciser le modèle, les dimensions, caractéristiques d'aménagement... et de joindre à votre dossier les photos de votre food truck

Si création de votre activité, êtes-vous accompagné dans votre projet, votre entreprise ?

5/ ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(gestion des déchets, origine des produits, consommation énergétique, etc.)

A. Approvisionnement / Produits vendus

Je m'approvisionne auprès de producteurs locaux

Si oui, précisez :

J'utilise, vends des produits bio

Si oui, précisez :

J'utilise et vends des produits durables (Label rouge, sans huile de palme, sans OGM, etc.)

Si oui, précisez :

Je cuisine moi-même mes propres plats à base de produits frais

Si oui, précisez :

B. Lutte contre le gaspillage

Je propose plusieurs formats/tailles de portions

Si oui, précisez :

C. Déchets

J'utilise des sacs, contenants, couverts, serviettes et gobelets écologiques : jetables, lavables, réutilisables, consignés... ? J'accepte de servir mes clients dans leur propre contenant ?

(rappel : le plastique à usage unique est interdit à compter du 1^{er} janvier 2020)

Précisez :

Je trie, j'optimise mes déchets et incite les clients à faire de même

Si oui, précisez :

D. Énergie

Mon Food truck est un véhicule propre (électrique, vélo...)

Si oui, précisez :

5/ DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

1. Le demandeur devra fournir en complément les documents suivants :

- L'annexe 1 : vos souhaits d'intervention (planning)
- L'annexe 2 : formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public complété
- Des Photos du food truck (intérieur et extérieur)
- Tout document que vous jugerez utile aux services municipaux permettant d'apprécier au mieux la candidature (document de présentation, curriculum vitae, etc...)

2. le candidat retenue fournira en complément et avant tout commencement d'activité :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois

Je soussigné(e)....., certifie que les informations indiquées sont exactes.

Date :

Signature :

Toutes les données personnelles transmises à la Ville sont récoltées à la seule fin de la bonne instruction des candidatures, dans le respect du règlement général européen sur la protection des données personnelles du 23 mai 2018.

Ces données peuvent être modifiées, supprimées ou consultées librement par les candidats sur simple demande adressée au Délégué à la Protection des Données Personnelles de la Commune (r.faure@bois-colombes.com).

Tél. : 01 41 19 83 00
Fax : 01 41 19 83 19
voirie@bois-colombes.com

Merci de retourner ce document dûment complété et signé au service Voirie de la mairie, soit par fax, ou encore par mail (joindre alors le scan du document signé et la copie de l'assurance du véhicule).

Cette demande nécessite le déplacement d'un agent sur place (pour vérifier les aspects techniques du terrain) et la rédaction d'un arrêté municipal signé par le Maire, qui sera apposé sur les barrières de délimitation des emplacements.

Vous devez donc effectuer votre demande au moins 3 semaines avant la date de l'installation.

« L'arrêté de voirie traduisant les pouvoirs de police du Maire est le seul document à portée juridique, faisant foi et servant de base au calcul des droits de voirie. »



Le présent document n'est rempli qu'à titre informatif et ne constitue en aucun cas la base de calcul des droits de voirie ;

Le service Voirie se réserve le droit de modifier tout élément de votre demande en fonction des aspects techniques du terrain ;

L'arrêté de voirie sera rédigé en fonction de l'examen réalisé par le service Voirie, qui vous contactera si nécessaire.

TERMINOLOGIE

Un jour s'entend de 0h à 24h, et **aucune réservation à la demi-journée n'est possible.**

DROITS DE VOIRIE

Cette pré-réservation ne comporte aucun tarif : vous pouvez prendre connaissance des droits de voirie en vigueur sur le site internet de la ville à la page des formulaires téléchargeables ou en scannant le QR-code ci-contre à l'aide de votre téléphone.

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>



MODIFICATIONS DES DROITS DE VOIRIE

Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation du domaine public.** (Ex : une demande effectuée fin décembre de l'année n, pour une intervention en janvier de l'année n+1 sera facturée aux tarifs de l'année n+1)

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

Je, soussigné(e), NOM (ou raison sociale) :

PRÉNOM :

(Professionnels, inscrivez votre N° SIRET : et votre code APE :)

résidant à l'adresse suivante :

Courriel : Téléphone portable :

sollicite une autorisation de commerce ambulant à Bois-Colombes :

Adresse de l'emplacement :

Type de commerce :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Numéro de police d'assurance (fournir la copie pour le dossier) :

Nombre de jours : soit du au inclus

Je suis informé(e) que **le commerce ambulant est soumis à des droits de voirie journaliers.**

Les droits de voirie sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation** du domaine public.

LES DROITS DE VOIRIE SONT CONSULTABLES EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE :

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>

■ **Adresse de facturation :** celle du demandeur ou celle notée ci-dessous

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Téléphone :

En cas d'autorisation, je m'engage à :

- respecter les règlements de Police et de voirie en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées,
- payer sur simple demande de l'administration, le montant des droits de voirie qui sont établis conformément au tarif en vigueur ainsi que les frais éventuels de remise en état des trottoirs et chaussées.

Bois-Colombes, le

Signature du demandeur :

Avis du surveillant de voirie :

TYPE D'OCCUPATION		Unité	Tarif à compter du 1er janvier 2022
Réservation d'une place stationnement (équivalent à 5 mètres linéaires)		place / jour	35,00 €
Emprise sur domaine public (chaussée, trottoir, parc)		place / jour	2,30 €
Occupation du domaine public pour l'exécution de travaux intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (délibération 2019/S01/019)		m ²	0,45 €
Opération simultanée de déménagement et d'emménagement sur la Ville	Forfait pour réservation d'une place de stationnement (équivalent à 5 ml x 2 de large) pour deux adresses	jour	40,00 €
	Forfait pour barrage total de la chaussée à une adresse et réservation d'un emplacement équivalent (5ml x 2 m de large) à la seconde adresse	jour	140,00 €
	Forfait pour barrage de la chaussée aux deux adresses	jour	200,00 €
Barrage total de la chaussée		jour	130,00 €
Echafaudage, le m ² au sol (du lundi au dimanche)		m ² / semaine	5,00 €
Palissade (mensuellement de date à date)		mètre linéaire / mois	33,00 €
Pose d'un étalage, d'un chevalet, d'un présentoir ou d'une rôtissoire non ancrée au sol		m ² / an	15,00 €
Terrasse en plein air		m ² / an	14,00 €
Terrasse semi-fermée		m ² / an	28,00 €
Terrasse fermée		m ² / an	51,50 €
Commerçant ambulant pour une superficie inférieure ou égale à 15 m ²		forfait de 15 m ² / jour	27,00 €
Commerce ambulant m ² supplémentaire au delà de 15 m ²		m ² supplémentaire / jour	4,00 €
Attractions enfantines (Manège simple, théâtre de guignol ...)		jour	30,00 €

TERMINOLOGIES ET PRÉCISIONS

Pour le calcul du montant de la redevance des droits d'occupation du domaine public, toute fraction de mètre carré ou de mètre linéaire sera arrondi à l'unité immédiatement supérieure.

Le tarif à la journée s'entend de 0h à 23h59 et aucune réservation n'est possible au prorata (ni horaire, ni à la ½ journée)

Le tarif à la semaine s'entend pour 7 jours consécutifs à partir du 1er jour de la demande (exemple : du mercredi 15 décembre au mardi 21 décembre inclus)

Le tarif au mois s'entend du 1er jour de la demande + 1 mois (ex : lundi 15 novembre au mardi 14 décembre inclus)

Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour effectif de l'occupation du domaine public. (Ex : une demande effectuée fin décembre de l'année n, pour une intervention en janvier de l'année n+1 sera facturée aux tarifs de l'année n+1)

Les demandes sont à formuler 3 semaines (21 jours consécutifs) avant la date souhaitée d'occupation.